

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 décembre 2017 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Marie Elizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers François Baugé, Clermont Ricard et Claude Hénault. L'absence du conseiller François Descarreaux était motivée. La directrice générale, Mme Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.



N° de résolution  
ou annulation

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. Adoption des procès verbaux du 6 et 14 novembre 2017
4. **Correspondances**
  - 4.1 Notre Église Vente, Démolition ou ? Nous sommes rendus là!
  - 4.2 Ministère de la Sécurité publique
  - 4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
  - 4.4 Kubota Canada LTÉE
5. **Affaires découplant**
  - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 5.2 Adoption du Budget d'agglomération de Ville de La Tuque (20 décembre 19 h 30)
  - 5.3 Violence conjugale (Certificat)
  - 5.4 Fermeture congé de Noël (22 décembre au 3 janvier 2018)
6. **Affaires nouvelles**
  - 6.1 Report de l'assemblée publique (reso)
  - 6.2 Avis de Motion : Budget 2018 et plan triennal 2018, 2019,2020 (24 janvier 2018)
  - 6.3 Avis de motion : Règlement de taxation 2018
  - 6.4 Noël des Aînés 2017
  - 6.5 Maire suppléant
  - 6.6 Comités municipaux
  - 6.7 Affaires bancaires



N° de résolution  
ou annotation

2017-12-05

2017-12-04

6.8 Calendrier des assemblées publiques

6.9 Moisson du Nord (100\$)

6.10 Renouvellement Comaq

6.11 Renouvellement Québec Municipal

6.12 Renouvellement Combeq

6.13 Jeunesse en santé (janvier)

6.14 Contrat de service d'urbanisme Mme Hélène Doyon

6.15 Achat Chargeur Kubota et fourche à palettes

**7. Trésorerie**

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2017 (résolution)

7.2 Etats financiers du mois de novembre 2017 (résolution)

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Clermont Ricard.

**3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 14 novembre 2017**

L'adoption des procès verbaux est proposée par la conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.



N° de résolution  
ou annotation

2017-12-06

**4. Correspondances**  
**4.1 Notre Église Vente, Démolition ou ? Nous sommes rendus là!**

Une invitation à la population est lancée concernant l'avenir de l'Église St-Jean Bosco à La Bostonnais. Vente, démolition ou ? Catholique, pratiquant ou non, ils ont besoin de chacun de vous pour que vous décidiez ensemble du sort de notre église. Une assemblée très importante de paroissiens aura lieu le 31 janvier 2018 à 19 h à l'église St-Jean Bosco.

#### **4.2 Ministère de la Sécurité publique**

Le Ministère de la Sécurité publique, nous informe que la Semaine de prévention des incendies a eu lieu du 8 au 14 octobre 2017 sur le thème « La Prévention, c'est bon ». Elle visait à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de développer de bons comportements en vue de prévenir les incendies dans la cuisine.

Grâce à la précieuse collaboration de nombreux partenaires du milieu de l'incendie, l'évènement SPI 2017 fut, pour une deuxième année consécutive, un franc succès.

#### **4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Le 5 novembre dernier, les citoyens de toutes les municipalités du Québec ont élu leurs représentants au conseil municipal. Plus de 8 000 maires, conseillers et préfets ont été choisis par leurs citoyens pour assumer les responsabilités d'élus municipaux.

Ils tiennent à nous remercier de notre précieuse collaboration, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'application de saisie et de diffusion des candidatures et des résultats.

#### **4.4 Kubota Canada LTÉE**

Kubota Canada LTÉE est fier de nous accueillir dans la famille Kubota. Si nous avons des questions, nous pouvons communiquer avec eux. Leurs représentants du service à la clientèle se feront un plaisir de nous aider.

#### **5. Affaires découplant**

**5.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires**

**5.2 Adoption du Budget d'agglomération de Ville de La Tuque. (20 décembre 2017)**

**5.3 Violence conjugale (certificat)**

**5.4 Fermeture congé de Noël (22 décembre au 3 janvier 2018)**

**6. Affaires nouvelles**

**6.1 Report de l'assemblée publique**



N° de résolution  
ou annulation

2017-12-07

2017-12-08

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 201, la secrétaire-trésorière assiste aux séances du conseil et dresse le procès-verbal de tous ses actes et délibérations dans un registre tenu pour cet objet et désigné sous le nom de « Livre des délibérations » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dû à des circonstances hors de notre contrôle, la secrétaire-trésorière ne peut être présente à la séance du mardi 12 décembre;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont été avisés de la problématique par téléphone le 9 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que la séance du conseil soit reportée au mercredi 13 décembre 2017 à 19 h 30.

**6.2 Avis de motion : Budget 2018 et le Plan triennal d'immobilisations 2018, 2019, 2020**

**6.3 Avis de motion : Règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensation s'y rattachant**

**6.4 Noël des Aînés**

**CONSIDÉRANT QUE** M. François Baugée du Comité des loisirs souhaite démontrer notre reconnaissance aux personnes âgées de façon particulière en organisant un dîner de Noël;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal appui M. Baugée pour l'organisation d'un dîner de Noël pour les personnes âgées le 22 décembre prochain. Ce dîner se tiendra au sous-sol de l'Hôtel de Ville. Que les fonds de 500 \$ accordés pour l'organisation et la préparation de ce dîner soient puisés à même le solde disponible au poste du Comité des loisirs.

**6.5 Maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** des élections ont eu lieu le 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'abroger la résolution 2017-05-12;

**CONSIDÉRANT QU'** la municipalité de La Bostonnais est régie par le *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, cette personne remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le maire Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil.

Que les fonctions de maire suppléant soient dévolues au conseiller Claude Hénault pour une période d'un an, soit du 5 novembre 2017 au 31 octobre 2018.

**6.6** **Création Comités municipaux**

**2017-12-09**

**CONSIDÉRANT QU'** les élections ont eu lieu le 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de responsabiliser

chaque conseiller dans des comités précis afin de leur permettre de représenter la Municipalité de La Bostonnais;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que l'on procède à la nomination des conseillers pour chacun des comités municipaux suivants;

COMITÉS	MEMBRES
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Renée Ouellette
Administration	Claude Hénault
Voie	Clermont Ricard François Descarreaux
Développement social et communautaire	Marie-Elizabeth Courtemanche
Coupe de bois	François Descarreaux Clermont Ricard
Tourisme de la nature/Culture	Marie-Elizabeth Courtemanche François Descarreaux
Ressources humaines	Renée Ouellette
Sécurité civile	Claude Hénault
Loisirs	François Baugée
Comité de l'église	Marie-Elizabeth Courtemanche



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

2017-12-11

Le maire et le personnel administratif concerné sont membres  
d'office de tous les comités.

**6.7 Signataire aux affaires bancaires**

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection municipale a eu lieu le 5  
novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'abroger la résolution 2016-08-  
06;

**CONSIDÉRANT QU'**une réorganisation du conseil a eu lieu et  
que le conseiller Claude Hénault a été nommé responsable de  
l'administration et en l'absence de l'une ou l'autre des  
personnes désignées à être le troisième signataire requis;

**EN CONSÉQUENCE IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth  
Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal nomme en l'absence du maire M.  
Michel Sylvain ou de la directrice générale, Mme Josée  
Cloutier, le conseiller M. Claude Hénault comme troisième  
signataire aux affaires bancaires de la Municipalité de La  
Bostonnais.

**6.8 Calendrier des séances publiques 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 du Code  
municipal du Québec le conseil doit établir, avant le début de  
chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires  
pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début  
de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont  
opté pour le second mardi de chaque mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ce jour convient aux membres actuels  
du conseil;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue  
des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces  
séances se tiendront le 2e mardi de chaque mois et  
débuteront à 19 h 30 :

9 janvier 2018	10 avril 2018	10 juillet 2018	9 octobre 2018
13 février 2018	8 mai 2018	14 août 2018	13 novembre 2018
13 mars 2018	12 juin 2018	11 septembre 2018	11 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

### 6.9 Appui financier-Moisson du Nord (CABHSM)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais a reçu une demande d'appui financier de Moisson du Nord, Carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme communautaire dans leur mission et leur soutien à aider leurs concitoyens en procurant des denrées à ceux dans le besoin;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accorde un appui financier au montant de 100 \$ à l'organisme Moisson du Nord, Carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice. Que les fonds soient puisés à même le budget 2017 au poste subvention organismes communautaires.

### 6.10 Renouvellement Adhésion COMAQ

**CONSIDÉRANT QUE** La COMAQ a pour mission d'être au cœur de l'évolution du milieu municipal par la force de son réseau et la valorisation de l'expertise de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire adhérer à la corporation des officiers municipaux agréés du Québec afin de bénéficier de l'évolution municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ses fonctions de greffière, la directrice générale, Mme Cloutier a besoin de se mettre à jour régulièrement pour permettre l'évolution constante de la Municipalité de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs formations en lien avec les greffes sont offertes par la COMAQ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter.

2017-12-12  
N° de résolution  
ou annotation



Que la Municipalité de La Bostonnais adhère à la corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2018 au coût de 586,37 \$ taxes incluses. Que la directrice générale, Madame Josée Cloutier soit autorisée à signer tous les documents au nom de la Municipalité de La Bostonnais.

### 6.11 Renouvellement Québec Municipal

**CONSIDÉRANT QUE** Québec Municipal est au service de la communauté municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le site internet de l'organisme contient des chroniques portant sur les relations de travail, les ressources humaines et la politique municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** régulièrement on y retrouve de la jurisprudence sur des sujets propres aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les diverses actualités municipales y sont traitées;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables des municipalités y émettent des commentaires sur les divers sujets préoccupant le monde municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel et les membres du conseil s'inspirent des sujets traités sur le site internet de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a retiré plusieurs avantages depuis qu'elle adhère à ce service;

### EN CONSÉQUENCE, IL EST:

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

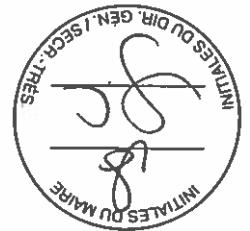
Que la Municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal au coût de 189,71 \$ taxes incluses et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de La Bostonnais, toute la documentation inhérente à cette adhésion.

### 6.12 Renouvellement d'adhésion à COMBEQ 2018

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal obtient beaucoup d'informations de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ);

**CONSIDÉRANT QUE** ladite corporation organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers, et que la Municipalité en retire de nombreux avantages;

**CONSIDÉRANT QUE** pareille adhésion facilite les contacts avec d'autres intervenants du milieu municipal et permet d'établir de nombreux contacts;



2017-12-15





N° de résolution  
ou annulation

2017-12-16

2017-12-17

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la *Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec*.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RESOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que la Municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec* (COMBEQ) au coût de 431.16 \$, taxes incluses, pour l'année 2018. Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs au renouvellement.

**6.13 Jeunesse en santé**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme *Jeunesse en santé* a formulé une demande à la Municipalité pour son activité de financement 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut soutenir l'organisme *Jeunesse en santé* dans sa mission;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RESOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal accorde un montant de 240 \$, soit 100 \$ le coût de la commande et 140 \$ pour l'inscription d'une équipe, pour la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de curling.

**6.14 Contrat de service assistance professionnelle en urbanisme / Mme Hélène Doyon**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est de plus en plus confrontée à divers problèmes de compréhension et/ou d'interprétation dans le domaine urbanistique;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons appliquer la nouvelle législation concernant la refonte des règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Hélène Doyon possède l'expertise nécessaire pour nous assister de façon légale dans nos divers dossiers;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette



N° de résolution  
ou annulation

2017-12-18

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

Que la Municipalité autorise la directrice générale, Mme Josée Cloutier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'assistance professionnelle en urbanisme de Madame Hélène Doyon. Ce contrat consiste en une banque de 50 heures au montant de 6 250 \$ (basé sur le taux horaire de 125 \$/heure), en ajoutant les taxes applicables. Ce budget exclut les frais de déplacement dans le cadre d'une rencontre de travail (0,55\$/km).

**6.15 Achat chargeur Kubota et fourche à palettes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur Kubota auprès de Lafrènière Tracteurs en novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** soumission a été demandée à Lafrènière Tracteurs pour des accessoires qui sont essentiels pour divers travaux lors de la saison hivernale et estivale;

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal autorise l'achat auprès de Lafrènière Tracteurs d'une fourche à palettes et d'un chargeur au montant de 10 347,75 \$ taxes incluses.

**7. Trésorerie**

**7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Elizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de novembre 2017, telles que soumises par le personnel.

**7.2 États financiers du mois de novembre 2017**

*Procès-verbal du 13 décembre 2017*

2017-12-20

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les

prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

### **EN CONSÉQUENCE, IL EST:**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de novembre 2017 tel que soumis.

### **7.3 Rapport des taxes**

Mme Cloutier, directrice générale informe que l'entrée des taxes vont relativement bien un montant de 13 500 \$ est à percevoir pour l'année 2017.

### **8. Permis de construction**

Pour le mois de novembre 2017, 3 permis ont été délivrés pour une valeur de 9 500. Le coût total des permis émis s'élève à 45 \$.

### **9. Période de questions**

La période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 55.

### **10. Tour de table des conseillers**

Les conseillers remercient les citoyens présents dans la salle, ils les invitent à assister à la prochaine publique qui aura lieu le 9 janvier 2018.

Ils rappellent aux citoyens que l'adoption du budget aura lieu le 24 janvier 2017 à 19 h 30.

Le conseiller Claude Hénault profite de l'occasion suite à l'annonce du départ de Mme Josée Cloutier de la remercié et de lui souhaiter bonne chance dans son nouvel emploi.

### **11. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette



N° de résolution  
ou annulation



N° de résolution  
ou annotation

**13. Levée de l'assemblée**  
L'assemblée est levée à 21 h 00.

Michel Sylvaïn  
Michel Sylvaïn, maire

Josee Cloutier  
Josee Cloutier, directrice générale